

Image not found or type unknown



Bail commercial et loyers impayés

Par **fripon**, le **25/11/2008** à **18:52**

Bonsoir

Mon locataire me doit a ce jour plusiuers mois de loyer,est il vrai que si il s'avere qu il a des creances (urssaff) un avocat ne peut pas saisir le tribunal d'instance avan t 1 mois et demie pour le paiement des arrierés de loyers.

comment procedé?

Je vous remercie